

## 7 Un être humain participant pleinement à la construction des projets qui le concernent

*Partout à Ottignies-Louvain-la-Neuve émergent aujourd'hui des « communs » : jardins partagés du Bauloy, de la Chapelle au Sabot ou encore du centre-ville d'Ottignies, espaces verts adoptés, habitat participatif de la Baraque et nombreux autres habitats groupés, cartographie et semences libres de la Maison du Développement durable (MDD), fablab, maisons des jeunes, monnaie locale « Le Talent », Community Land Trust, achat commun d'énergie verte, énergie partagée (cogénération), etc. Ces initiatives ont pour caractéristique de n'être gérées exclusivement ni par le public, ni par le privé.*

*Les biens communs redonnent du pouvoir et de l'autonomie aux citoyens en les replaçant au centre du jeu politique et participent au dynamisme économique et social de notre commune. ECOLO souhaite reconnaître, protéger et soutenir ces initiatives, soutenir celles et ceux qui sur notre territoire génèrent, gèrent et partagent des ressources, répondant ainsi à des aspirations collectives et durables.*

*Depuis toujours, nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. Nous voulons une commune plus transparente, restant à l'écoute de la population et favorisant sa participation effective à la prise de décisions. Avec pour corollaire des décisions de meilleure qualité et souvent plus faciles à mettre en œuvre.*

*Les enjeux principaux de la participation sont à nos yeux de la maintenir vivante dans la durée, de permettre à tous de participer afin que l'issue des processus participatifs soit représentative de l'opinion d'une frange diversifiée de la population. Un écueil à éviter est toutefois d'en faire trop, de noyer les citoyens dans un flot d'informations non structurées, non essentielles. L'autorité doit se garder de consulter intempestivement sur des enjeux mineurs, mais doit plutôt laisser les citoyens choisir ce sur quoi ils veulent être consultés. Un autre écueil serait de mettre en place des outils participatifs que seule une partie de la population pourrait utiliser. Un troisième écueil serait, enfin, de faire prendre des décisions par la seule partie de la population qui y voit un intérêt direct. Il est dès lors particulièrement important de choisir le bon outil et la bonne méthode lorsqu'on veut promouvoir la participation.*

### **Nos propositions**

1. Faciliter l'accès à l'information en donnant aux citoyens tous les documents dont ils ont besoin et qui leur permettent de prendre une part active dans la gestion de la Ville, tout en offrant une information synthétique où les enjeux importants apparaissent directement avec clarté et simplicité, et ceci tant via le site Internet de la ville que via le bulletin communal. Rendre accessibles les comptes-rendus des réunions publiques sur certaines thématiques, notamment pour les projets urbanistiques. Offrir aux citoyens la possibilité de recevoir un courriel d'information sur base d'une inscription sur le site de la Ville, à l'occasion de laquelle ils pourront choisir les sujets sur lesquels ils veulent être informés (par quartier, par thématique, etc.). Pour améliorer la compréhension des dossiers, utiliser des dessins ou des vidéos.

2. Consulter les citoyens sur tous les sujets importants ou sur lesquels ils demandent à être consultés. Informer sur le site Internet de la Ville de toutes les enquêtes publiques en cours, classées par thématiques et par quartier et mettre à disposition tous les documents utiles. Si chaque citoyen doit pouvoir donner son avis individuellement, il est aussi important que les citoyens puissent se regrouper. Encourager les dynamiques de comité de quartier, notamment en leur donnant accès gratuitement à une salle pour se réunir au minimum une fois par mois. La Ville réunira l'ensemble des comités au moins deux fois par an pour échanger et traiter de sujets communs. Pour tous les gros projets (plans, schémas, constructions et aménagements), intégrer dès le départ un comité de suivi constitué de riverains et de représentants des comités de quartier ou de l'Association des habitants. Développer une plateforme de type « Citizen lab » qui permette aux citoyens et associations de donner leurs avis sur des propositions venant d'autres citoyens ou de la Ville, tout en garantissant la sécurité des données personnelles. Utiliser les technologies de type « open sources » et dispenser des formations sur l'utilisation des outils numériques. Développer également d'autres méthodes originales pour faire remonter les idées ou préoccupations des citoyens, comme par exemple des balades qui permettent d'élaborer des « cartes sensibles ».
3. Revoir le nombre, l'objet et le fonctionnement des Conseils consultatifs. En faire de réels conseils de participation et améliorer les connexions avec l'administration communale ainsi que le dialogue avec les élus. Remplacer les présidents par des animateurs non choisis politiquement et développer des ressources humaines afin de disposer d'animateurs de qualité. Permettre à ces derniers de se former à différents outils d'animation. Evaluer annuellement le travail de chaque conseil, sur base d'objectifs qu'il se sera donné en début d'année, ainsi que d'objectifs fixés, également annuellement, par le membre du Collège communal concerné par la thématique. Ces conseils pourront aussi être temporaire et spécifiques à un projet.
4. Co-construire avec les citoyens. La co-construction nécessite d'abord le dialogue. Au minimum tous les deux ans seront organisées, par quartier, des rencontres entre le Collège communal et les habitants. Ces derniers pourront, à l'avance, poser leurs questions ou émettre leurs suggestions. Il s'agira ensuite de construire un espace de dialogue au sein duquel chaque partie pourra exprimer ses souhaits et demandes. Nous pensons que le résultat négocié créera un bien-être global plus important qu'un projet élaboré en dehors de ce processus participatif.
5. Gérer ensemble les biens communs, notamment les finances de la ville. Impliquer la population dans le débat sur le budget communal. Organiser des débats entre élus et citoyens sur l'utilisation des grands postes budgétaires, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le Conseil communal. Cette proposition n'est pas à comprendre comme un « tout est possible ». Des grands projets sont déjà sur la table et vont accaparer une grande partie du budget d'investissement, notamment la construction d'une nouvelle piscine à Blocry, d'une maison de repos publique ou encore plusieurs investissements en matière de mobilité. En plus du débat sur le budget global, nous voulons développer un budget participatif, en nous inspirant de ce qui s'est fait entre autres à Avignon, où l'affectation de 5% du budget d'investissement est décidé par les citoyens. Tout citoyen ou groupe de citoyens pourra soumettre un projet relevant de l'intérêt général. La Ville examinera la possibilité technique de réalisation du projet. Les citoyens pourront défendre leur projet avant de passer au vote. Les projets seront ensuite réalisés. Une attention

spéciale sera portée aux quartiers plus populaires, qui ne devraient pas être exclus de ce mécanisme en raison de sa complexité apparente. Tenir compte des évaluations réalisées sur ces matières, notamment sur le site <https://www.futuribles.com/fr/article/budgets-participatifs-des-villes-quel-progres>.

6. Mettre les porteurs de projet au centre du débat politique. Il doit s'agir d'un vrai dialogue.
7. Mettre l'expertise des citoyens au service de la participation. Cette expertise ne doit pas donner lieu à l'obtention d'une voix prépondérante dans le processus décisionnel. Par contre, les experts et expertes seront sollicités pour éclairer le débat.
8. Profiter de l'expérience passée de consultation populaire sur notre territoire communal pour en réussir d'autres, notamment en co-construisant avec toutes les parties l'accès à l'information et les termes du débat. Créer une assemblée de personnes tirées au sort qui co-gérera la participation avec les élus. Celle-ci organisera également une fois par an le "mois de la consultation", soit un mois pendant lequel les citoyens pourront débattre puis voter sur des sujets proposés, sélectionnés et validés en cours d'année. Cette assemblée pourra également traiter d'autres sujets choisis par elle.
9. Contrôler l'éthique des élus, en chargeant cette assemblée tirée au sort de faire des propositions sur les questions qui les concernent, comme le montant de leurs jetons de présence ou les éventuels conflits d'intérêt, ainsi que sur toutes les questions touchant à l'éthique et la déontologie. Cette assemblée établira un code d'éthique et de déontologie et en fera le suivi. La liste des élus, de leurs mandats ainsi que le montant de leurs rémunérations seront également publiés sur le site Internet de la Ville.
10. S'améliorer continuellement. L'assemblée tirée au sort (ou un comité issu en son sein) sera chargée, au moins tous les deux ans, de faire l'évaluation de la participation et de faire des propositions d'amélioration. Une des tâches sera également de faire des propositions pour que les générations futures ne soient pas oubliées dans la prise de décision.